



Montpellier, le 31 mars 2022

Simon MUNSCH
Directeur Général des Services

**Mesdames et Messieurs
les agents régionaux des lycées (ARL)
les agents régionaux des Creps (ARC)**

OBJET : ARL/ARC – COMMUNICATION DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Lors du dernier Comité Technique Paritaire, les représentants des personnels ont souhaité appeler l'attention de la Présidente Carole DELGA sur la situation salariale des agents régionaux, et en particulier des Agents Régionaux des Lycées et des Creps.

Sensible aux préoccupations liées au pouvoir d'achat des agents dans le contexte économique et social actuel, la Présidente m'a demandé de vous adresser ce message.

La Région s'est particulièrement impliquée dans le cadre de la crise sanitaire à la fois pour répondre à l'urgence sociale et sociétale mais également pour soutenir l'économie locale et les publics fragilisés.

Vous avez été également fortement présents et mobilisés pour assurer le fonctionnement de nos structures éducatives et je vous en remercie.

Aujourd'hui la situation économique et géo-politique tendue liée au conflit Ukrainien vient impacter à nouveau l'économie régionale et nécessite des investissements forts de la Région auprès de l'ensemble des acteurs économiques mais également des salariés pour soutenir l'emploi parallèlement à une hausse rapide de l'inflation.

Nous ne pouvons donc qu'encourager les annonces, malheureusement récentes, visant à soutenir le pouvoir d'achat des agents publics par le dégel du point d'indice, quand bien même cela va peser lourdement et durablement sur le budget de la Région déjà fortement impacté.

Nous sommes aussi conscients que les mesures qui vont être prises par le Gouvernement ne répondront pas pleinement aux effets attendus sur le pouvoir d'achat.

Aussi, à la demande de la Présidente, des discussions ont déjà été engagées afin de compléter rapidement ces mesures correctives par des actions concrètes permettant d'intervenir, tout particulièrement sur le volet mobilité en lien avec l'envol récent du prix des carburants.

Ces sujets font naturellement écho aux discussions en cours sur l'extension du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise

et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux Agents Régionaux des Lycées et des CREPS.

Je me dois à ce titre de rappeler l'attachement profond de la Présidente au respect de ses engagements, qu'elle a toujours tenus.

Sur le régime indemnitaire, elle l'a démontré, lors de la fusion, au travers de l'alignement par le haut réalisé pour une grande partie des personnels dès octobre 2016 sans obligation légale. Cet alignement a d'ailleurs été finalisé en janvier 2018 pour l'ensemble des personnels, bien avant la plupart des Régions françaises.

Concernant l'extension du RIFSEEP aux filières techniques, et compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons, elle s'était engagée, dès le printemps 2020 à l'ouverture de négociations dans le cadre de son nouveau mandat à la tête de l'exécutif régional et **avait donc demandé à l'Administration d'ouvrir les négociations en fin d'année 2021.**

Il est important de préciser que **cette évolution du régime indemnitaire vers l'application du RIFSEEP doit se faire dans une perspective de revalorisation, contrairement à nombre de collectivités** qui se sont, elles, contentées uniquement de traduire les mêmes montants sans aucune hausse, ou de n'inclure que de très faibles augmentations.

En janvier 2022, dès le premier groupe de travail avec les organisations syndicales, **l'Administration a fait une proposition de basculement au RIFSEEP des ARL/ARC comprenant, une revalorisation significative** des montants de prime. Ainsi à titre d'exemples, la proposition mise sur la table prévoyait :

- + 1 176€ annuels pour un ATEE à l'entretien des locaux soit + 99€ par mois
- + 1 836 € annuels pour un ATP2 EE à l'entretien des locaux, soit +153 € mensuels
- + 1 560€ annuels pour un ATEE en technicité soit + 130 € par mois,
- + 2 193 € annuels pour ATP2EE en technicité, soit + 183 € mensuels,
- + 2 508€ annuels pour un ATP1EE en technicité soit +209€ par mois,
- + 2 628€ annuels pour un ATP1EE en tant que responsable encadrement, soit + 219€ par mois

Cette proposition a été rejetée par les organisations syndicales. Leur revendication est de calquer l'échelle fonctionnelle des services généraux sur celle des lycées. Cette revendication, qui n'est pas réaliste s'agissant pour l'essentiel de métiers différents, ne s'appuie en outre sur aucun engagement pris par la Présidente.

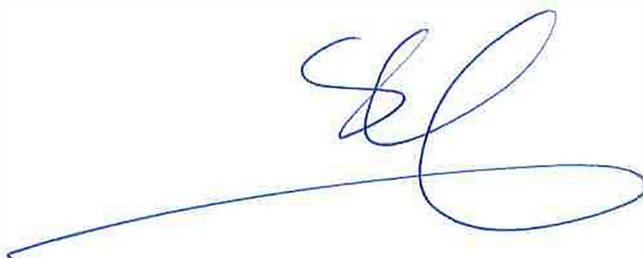
En effet, elle ne tient pas compte des spécificités métiers et ne respecte pas les logiques de répartition des fonctions dans chaque niveau de l'échelle fonctionnelle. Or **l'objectif poursuivi par la Région est : à fonction et métier comparables, régime indemnitaire comparable.**

Aussi, dans la continuité de la démarche constructive qui n'a pas cessé d'animer l'exécutif dans l'ensemble des discussions touchant aux conditions d'emplois depuis 2016, **de nouvelles propositions sont en cours d'élaboration.**

Elles devront nécessairement tenir compte du contexte budgétaire contraint et de l'impact encore flou des futures décisions gouvernementales d'augmentation de la valeur du point d'indice. Les enjeux qui se présentent à nous sont majeurs en tant qu'agents régionaux, citoyens et individus, je sais pouvoir compter, comme vous l'avez démontré au cours de la crise sanitaire, sur votre sens du service public.

Je reste convaincu, au côté de la Présidente, de votre mobilisation au quotidien pour le service public régional, et de notre capacité à faire aboutir toutes ces discussions dans les meilleurs délais, afin d'améliorer vos conditions de travail et votre pouvoir d'achat.

Simon MUNSCH

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop that forms the letters 'SM'.